

L'agglo.



Saint-Dié <sup>des</sup>  
vosges

ARRETE N° 52/2019

**PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE  
DE LA PRESIDENCE  
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES  
PUBLICS LOCAUX À MONSIEUR ROGER CRONEL**

REÇU LE :  
24 JUIN 2019  
SOUS-PREFECTURE de  
SAINT-DIÉ-des-VOSGES

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.1413-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017/03/17 en date du 28 février 2017 portant création et composition de la commission consultative des services publics locaux,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est présidée par le Président ou son représentant désigné par lui, qui ne peut être membre de ladite commission,

Considérant que le Président, empêché, ne pourra présider la réunion de la commission consultative des services publics locaux du 20 juin 2019 à 17H30,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Monsieur Roger CRONEL, Vice-Président délégué à la cohésion territoriale, au développement rural et à l'accès aux services publics, est désigné, en qualité de représentant du Président, pour présider la commission consultative des services publics locaux du 20 juin 2019 concernant le rapport de présentation du délégataire de la délégation de service public des transports urbains.

**ARTICLE 2** - Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

**ARTICLE 3** - Le Directeur Général Adjoint des Services de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la communauté, notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Dié-des-Vosges.

Notifié le : 17 juin 2019  
Le Vice-Président,

Fait à Saint-Dié-des-Vosges, le 12 juin 2019  
Le Président,

Roger CRONEL

David VALENCE

